

Pro Infirmis, Service Culture inclusive, Schwarztorstrasse 32, 3007 Berne www.cultureinclusive.ch, kontakt@kulturinklusiv.ch, tél. 058 775 15 53

Organisation:
pro infirmis

Zurich, le 16 septembre 2020

Communiqué de presse

Charte de l'inclusion culturelle

Sensibiliser au principe de l'inclusion dans la culture : tel est le but de la « Charte de l'inclusion culturelle ». Cette charte est le fruit d'une collaboration entre le Service Culture inclusive de Pro Infirmis, des institutions culturelles, des personnes en situation de handicap et différents acteurs et actrices de la culture et du social. Ses neuf principes sont des repères permettant aux institutions culturelles de rendre leur offre inclusive.

La « Charte de l'inclusion culturelle » réclame plus d'inclusion culturelle en Suisse en se basant sur **l'article 30 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.** Elle a été élaborée par le Service Culture inclusive de Pro Infirmis de concert avec des institutions culturelles, des personnes en situation de handicap et des acteurs et actrices de la culture et du social. Les institutions culturelles porteuses du label « Culture inclusive » s'engagent à appliquer les principes de la charte de façon autonome dans le cadre d'un partenariat.

De par sa capacité à toucher tous les êtres humains, la culture trace la voie d'une société plus inclusive. De plus, les actrices et acteurs culturels jouent souvent un **rôle pionnier dans la société**. Les neuf principes de la charte serviront de **repère** dans la mise en place de mesures d'inclusion. **L'objectif** est la participation pleine et autodéterminée des personnes en situation de handicap à la culture comme artistes, publics ou collaboratrices et collaborateurs.

La charte est publiée par les partenaires du label « Culture inclusive » sur leur site internet et peut être utilisée pour le **lobbying** auprès des organismes de promotion culturelle et sociale. Aux personnes en situation de handicap, elle montre ce qu'elles peuvent attendre des institutions culturelles porteuses du label. Elle est disponible en **langue facile à lire et à comprendre** sur le site internet du Service Culture inclusive. D'ici fin 2020, elle sera également traduite en langue des signes française, allemande et italienne.

La page de couverture de la « Charte de l'inclusion culturelle » a été conçue par Heinz Lauener, artiste du collectif inclusif Atelier Rohling à Berne. Ses figures représentent une société diversifiée (voir charte en format PDF ci-jointe).

Pour voir le message de **Felicitas Huggenberger, directrice de Pro Infirmis**, cliquez sur le lien suivant : https://vimeo.com/455387559.

Contact

Service Culture inclusive de Pro Infirmis : Nicole Grieve, grieve@kulturinklusiv.ch, tél. 079 930 88 68.

Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis

Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis est le pôle de compétences pour l'inclusion culturelle en Suisse. Depuis 2016, il promeut l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap. Il octroie le label « Culture inclusive » et accompagne, conseille et met en réseau les institutions culturelles. Il communique aussi en trois langues. Près de 80 institutions culturelles de toute la Suisse sont actuellement partenaires du label.

Partenaire de financement :









